

OBSERVATION 6 le 24/04/2023 à 23:01

Je pense que toutes les garanties quand aux différences nuisance que les riverains et habitants des Bries pourraient subir (Trafic routier, nuisances visuelles, aucune visibilité d'activité moins-value immobilière...) ne sont présente ou mal expliquées

Certes cette zone existe et elle est là, et il faudra faire avec mais pas dans la précipitation et de la remplir pour remplir.

N'oublions pas qu'il n'y a plus de marche arrière possible par la suite, et on ne pourra pas dire « je ne savais pas »

MIRICANAC Fadil habitant des Bries et élu d'opposition